

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 78 (1942)
Heft: 11

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *L'école primaire vaudoise. — Questions de programme, questions secondaires.* — GENÈVE : *Caisse-maladie, rapport présidentiel. — Assurance-accidents. — Vérité dans la lutte.* — JURA : *Chronique jurassienne.* — INFORMATIONS : *Emission radioscolaire. — Bibliographie.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : RICHARD BERGER : *Le printemps (Leçon de croquis rapides pour tous les degrés).* — M. DIACON : *Schéma d'une leçon pour faire connaître l'œuvre « Pro Infirmis » aux enfants.* — INFORMATIONS : AD. F. : *Coopératives scolaires, I.* — W. PERRET : *Groupe romand d'études pédagogiques, conférences du 21 février.* — TEXTES LITTÉRAIRES.

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

L'ÉCOLE PRIMAIRE VAUDOISE (Suite)

Le maître. — Je vais exprimer ici un point de vue strictement personnel ; je m'excuse auprès de ceux qui se sentiraient touchés et leur assure que je ne pense à personne en particulier. Je ne vois que le principe : j'essaierai de le discuter. Cela dit, posons d'abord que la formation des maîtres est à revoir dans son ensemble.

L'Ecole normale forme des « régents » quand ce ne sont pas des chômeurs. Ces régents sont formés en vase clos, dans une maison de régents, sans contact avec leurs camarades étudiants, qui eux ont le frottement indispensable à leur personnalité. Et l'on constate cette chose stupéfiante : les maîtres qui, leur carrière durant, vont enseigner la vie, ces gens dont le travail sera de préparer des enfants à vivre parmi les hommes, à gagner leur pain et à lutter pour vivre, ces éducateurs de la vie sont isolés pendant leur formation, sans contact avec les futurs directeurs ou patrons de leurs futurs élèves. La personnalité du maître ne doit pas se former en dehors du monde. Et quoi d'étonnant alors, si le caractère et l'esprit de « régent » est souvent l'objet des moqueries des hommes de bon sens ? C'est qu'il existe trop souvent chez les régents vaudois cet esprit de mièvre pédanterie, de suffisance ; on a la tendance à se croire indispensable ou important ; et tout cela parce que l'Ecole normale est une école à part qui forme ses élèves en dehors des autres étudiants, leur interdisant ainsi d'entrer en rapport de camaraderie avec tous les étudiants de leur âge, là précisément où ils ouvriraient leur esprit à des vues plus larges. Ils entreraient en effet en contact avec autre chose que Rousseau, Comenius ou la « Pédagogie » et pourraient peut-être s'en dépêtrer.

Le remède ? — Préparer les futurs maîtres à une maturité ou un bachot (l'Ecole normale pourrait peut-être s'en charger afin de ne pas

éliminer la campagne) et leur permettre de terminer leurs études à l'Université.

Les avantages d'un tel système me paraissent multiples :

Pour l'Etat, nul engagement envers des gens qui feraient des études à leurs risques et périls et au même titre que n'importe quel étudiant.

Pour l'étudiant, possibilité de bifurquer ou de poursuivre ses études, même après avoir enseigné quelques années. Possibilité aussi à d'autres étudiants de se lancer dans l'enseignement si, à 19 ou 20 ans, la vocation les y pousse ; et l'on n'aurait pas vu cette ridicule comédie de bacheliers ou presque, échouant l'examen d'admission à l'Ecole normale.

Avantage enfin pour tous et surtout pour les enfants qui auraient des maîtres aux personnalités plus marquées, au développement plus large, et dont l'instruction aurait été plus poussée.

Tout cela, c'est pour l'avenir, et je ne me fais aucune illusion.

Pour le présent, il y aurait d'abord les programmes et leur transformation. Mais cette transformation, dans le sens « révolutionnaire » où je l'ai indiquée, exige beaucoup des maîtres. Or si nous voulons être sincères, et en toute conscience, on doit reconnaître que notre corporation est formée d'éléments divers. Il y a sans doute des maîtres très actifs, travailleurs, d'une conscience scrupuleuse, des gens qui se renouvellent, qui cherchent, qui créent. Puis il y en a d'autres qui travaillent moins, un peu découragés peut-être, ou chez qui la routine fait son œuvre. Et puis, il y en a encore qui travaillent beaucoup moins ; il y a des « fonctionnaires » dans le corps enseignant... Y a-t-il possibilité d'encourager les maîtres, de raviver leur feu, de les tenir au courant en leur donnant des conseils ? — Cours de perfectionnement. — Pourquoi ne leur offrirait-on pas deux ou trois semaines de cours, de temps à autre ? Cela les retremperait dans l'étude en les maintenant au courant de ce qui peut se faire ; les maîtres en seraient ravis tandis que les élèves y trouveraient leur compte.

Voilà pour les maîtres. En remontant l'échelle, il serait intéressant d'étudier le fonctionnement des divers rouages supérieurs. Je serai discret en disant simplement que dans la nouvelle organisation du travail scolaire, le rôle de l'inspecteur s'attacherait plus à contrôler l'esprit de la classe, l'activité du maître, qu'il s'agirait de conseiller et de renseigner. Le contrôle du résultat direct et immédiat sur l'élève pèserait d'une façon moins lourde dans la balance qui décide que tel maître est un bon maître ou ne vaut rien.

(A suivre.)

R. M.

QUESTIONS DE PROGRAMME, QUESTIONS SECONDAIRES

On constate non sans étonnement que « le programme » semble rester une sorte « de bête noire » pour d'aucuns. Attachons-y moins d'importance. Il en faut bien un et sachons nous-mêmes faire de nos

années scolaires un programme vivant, captivant et intéressant le maître comme l'élève. Sinon « la représentation » finie, il ne restera pas même un joli souvenir !

Le programme est souple, élastique. A nous de l'adapter, et de ne pas nous laisser dominer par un mot très officiel, peut-être, mais nécessaire pour avoir une directive. Nos leçons seront ce que nous les ferons et nous ne sommes plus des tout petits auxquels on donne un billet pour qu'ils n'oublient aucune commission ! Dans l'enseignement plus qu'ailleurs, le maître restera lui-même, il voudra son école gaie et enthousiaste.

Mes enfants dès longtemps n'apprennent plus de longs et fastidieux chapitres, ne mémorisent plus des séries inutiles de passages ou de rivières. Je hais les longs interrogatoires si peu profitables ; l'école : c'est *la vie pour la vie*. Qu'on choisisse minutieusement une poésie fine, suggestive et qu'on en exige la diction aussi parfaite qu'on le peut obtenir de nos enfants ; qu'on fasse retenir quelques passages lumineux d'un beau texte. J'en suis. Il est possible de donner peu de devoirs (rarement des punitions ; encore les faut-il éducatives et raisonnables) et d'exiger le mieux quand même. A l'école primaire, le français et « l'essentiel du calcul » seront des disciplines à soigner ; elles sont de tous les temps. On usera du dessin à chaque occasion possible. Nos petits s'expriment si bien avec leurs croquis frais et naïfs, ils y prennent joie. Et chantons, chantons beaucoup. Si nous sommes enroutés, nos élèves s'égayeront sans nous. Et nous écouterons. J'ai souvent supprimé dans le « fameux programme » ce qui me semblait peu pratique, hors saison ; que de fois n'ai-je pas « brouté plus loin que mon pieu ! » J'ai passé maintes fois sous la « barrière » du « clos » pour voir plus juste, mieux, ailleurs et plus loin. Et personne n'en fut fâché !

L'atmosphère d'une classe se crée ; une fillette qui redouble sa classe se voit dès le début entourée affectueusement comme toutes les autres qui ont de la peine. Je ne suis pas partisane des classes sélectionnées, maintenant moins que jamais. C'est *l'apprentissage du réel*, de *la vie* où l'on doit *coudoyer tant de visages divers*. Les enfants d'une même classe formeront une équipe, une vraie famille et s'aimeront si le maître témoigne à tous la même estime affectueuse. ROSE PEITREQUIN.

GENÈVE

CAISSE-MALADIE ET INVALIDITÉ DES INSTITUTEURS GENEVOIS

RAPPORT DU PRÉSIDENT sur l'exercice 1941.

Messieurs, chers collègues,

Au début de mon rapport sur le 18^e exercice de notre société de secours mutuels, je tiens à rendre un hommage ému à feu notre collègue,

M. *Amédée Charvoz*, membre fondateur de notre caisse-maladie et membre de son comité dès sa création, décédé au mois de juin dernier.

Amédée Charvoz s'intéressait et collaborait à toutes nos sociétés d'entr'aide du corps enseignant ; c'était un collègue consciencieux et de bons conseils et nous n'oublierons pas de sitôt l'exemple de désintéressement et de dévouement qu'il nous a donné.

Un peu de statistique. — Notre caisse comptait, au 31 décembre 1940, 113 membres, dont 95 actifs et 18 retraités.

Au 31 décembre 1941, son effectif est de 114 membres (94 actifs et 20 pensionnés).

Si nous avons eu à déplorer le décès d'*Amédée Charvoz*, nous avons eu la satisfaction d'enregistrer l'admission de deux nouveaux collègues : MM. *Henri Luciri* et *Claude Flückiger*. Je leur souhaite à tous deux une cordiale bienvenue dans la famille des instituteurs mutualistes.

MM. *Louis Durand*, *Alphonse Ferrand* et *François Esquivillon* ont passé, dès septembre, dans la catégorie des retraités, assurés pour les frais médicaux et pharmaceutiques seulement.

Nous avons ainsi :

87 sociétaires assurés pour les soins médicaux et pharmaceutiques, le chômage et l'invalidité ;

18 sociétaires assurés pour soins médicaux et pharmaceutiques seulement ;

et 9 assurés pour chômage et invalidité seulement.

L'état des membres reste donc stationnaire et il faut nous féliciter, dans les temps actuels, qu'il ne rétrograde pas.

Finances. — Au cours de l'exercice, il a été délivré 60 feuilles de maladie à 47 sociétaires. La proportion est à peu près la même qu'en 1940. 3 collègues ont été frappés 3 fois par la maladie, 7 deux fois et 37 une fois. Les frais de secours ont été très élevés dans trois cas, élevés dans cinq cas et moyens dans les 39 autres. Le montant total des secours accordés tant pour frais médicaux et pharmaceutiques que pour autres moyens curatifs (hospitalisation et indemnités), s'est élevé à 5535 fr., dont 1413 fr. environ à la charge des sociétaires. Les subsides fédéraux et cantonaux n'ont pas subi de modification et l'exercice boucle avec un boni de 639 fr. 90.

En temps ordinaire, il eût été de 1450 fr. environ. En effet, nous avons eu à subir cette année l'épilogue de la lamentable affaire de la Banque de Genève, ci une perte sèche de 810 fr. sur le capital porté à notre bilan sous cette rubrique. Nous mettons ainsi le point final à un chapitre amer de notre histoire financière ; cette leçon doit nous inciter à nous montrer toujours plus prudents dans le placement de nos économies. — Cette réserve faite, on peut dire que l'exercice écoulé est normal et ne se distingue en rien des précédents.

A fin 1941, notre fonds capital atteint la somme de 40 330 fr. 45, placés à la Caisse d'Epargne, à la Caisse hypothécaire et sur l'Etat de Genève. Grâce à cette réserve, il est permis au comité de se montrer compréhensif de la situation parfois difficile dans laquelle une maladie prolongée peut plonger un collègue et sa famille. Elle lui permet aussi de ne pas se montrer par trop casuiste dans l'appréciation des origines d'une maladie et nos sportifs, en particulier, en apprécient assurément l'avantage.

Les secours accordés équivalent à 1778 journées de maladie, soit une moyenne de 15 par membre. Ce chiffre reste dans les normes admises.

Sans doute, le fait que notre société ne se recrute que difficilement dans le personnel jeune est une aggravation de l'indice de morbidité qui, chaque année, monte insensiblement et atteint aujourd'hui 1,9. Il s'approche peu à peu de la limite admise pour une société sainement constituée.

Relations extérieures. — Vos délégués ont assisté à l'assemblée générale de la Société coopérative des Pharmacies populaires qui adopta de nouveaux statuts, mis en harmonie avec les nouvelles dispositions du Code des obligations. Cette assemblée était suivie d'une manifestation pour fêter le cinquantième anniversaire de cette utile institution. Notre comité se fait un devoir de recommander à nos membres de réserver leurs achats aux officines de la Société des Pharmacies populaires, qui ristourne chaque année une part des bénéfices aux mutualistes.

Au cours d'une assemblée du Concordat suisse des Caisses-maladie, la Fédération suisse romande a pris position en faveur d'une prochaine réalisation de l'assurance-vieillesse, estimant qu'il appartient aux Caisses-maladie d'être à l'avant-garde de cette œuvre sociale.

Si, de temps à autre, notre Comité est appelé à rafraîchir la mémoire de MM. les médecins oublieux de la Convention passée entre notre Caisse et l'Association des Médecins, ces légers différends sont toujours solutionnés à l'amiable et nos relations restent courtoises.

En terminant, je tiens à remercier tous mes collègues du Comité pour leur dévouée collaboration ; une fois de plus, j'adresse à notre dévoué et consciencieux caissier, notre collègue Edmond Martin, l'expression de notre plus vive gratitude pour sa si appréciée activité au sein de notre Société.

Genève, ce 28 février 1942.

A. LAGIER, président.

ASSURANCE-ACCIDENTS

Dès que nos assurés à la « Winterthour » auront pu calculer leur traitement augmenté pour 1942, ils voudront bien le communiquer soit au délégué de l'U.I.P.G., M. Ed. Gaudin, 34, Servette, soit directement au bureau de la « Winterthour », 11, rue Général Dufour. Ils

s'éviteront ainsi, en cas d'accident, des mécomptes et le risque de recevoir une indemnité inférieure à la retenue de traitement opérée par l'Etat. Ils voudront bien aussi préciser la date à partir de laquelle ils désirent payer le supplément de prime afférent à l'augmentation de traitement. Notre délégué se tient à la disposition de ses collègues pour tous les renseignements concernant cet objet. ED. G.

VÉRITÉ DANS LA LUTTE

La façon de travailler de la Fédération cantonale des Associations de fonctionnaires et employés de l'Etat n'a pas eu l'heur de plaire à la V. P. O. D. qui rompit les relations, au printemps dernier. Son secrétaire, M. Maillard, a cru bon de mener sa bataille des salaires en s'attaquant plus à notre Fédération qu'aux résistances gouvernementales. C'est son affaire : elle nous indiffère, jusqu'au point cependant où les inexactitudes deviennent de taille. Nous relèverons pour l'instant celle-ci : en décembre dernier, la V. P. O. D. a fait paraître un tableau comparatif des revendications présentées presque simultanément par elle-même et par notre Fédération. Ce tableau, qui fut largement diffusé, répandu même dans les postes de police, constitue un faux dans le sens suivant : il fait croire aux fonctionnaires non prévenus que notre Fédération n'a jamais demandé cet automne d'allocations de renchérissement de la vie, contrairement aux démarches du printemps dernier, renouvelées et amplifiées par les démarches et la lettre du 6 octobre 1941. De plus, ce tableau insiste sur notre revendication de principe demandant l'abrogation complète de la loi de baisse de salaires de 1934, alors que cette position, *prévue par le gouvernement, lui-même*, devait servir de point de départ, sans plus, aux tractations que la Fédération conduisait avec le Département des Finances. En face des propositions que nous présentait le Conseil d'Etat, nous abandonnâmes cette position, faisant confiance au gouvernement qui nous promettait tout son appui, en vue de faire aboutir son projet mixte d'allocations et de diminution de 50 % de la retenue effectuée sur les salaires.

Jupiter aveugle ceux qu'il veut perdre. *Commission de Défense.*

JURA

CHRONIQUE JURASSIENNE (suite)

L'octroi d'allocations au corps enseignant des Ecoles primaires et moyennes (les Ecoles normales et l'Ecole cantonale comptant des fonctionnaires et non pas un corps enseignant) fut admis aussi à l'unanimité. Cette question fut plus difficile à résoudre, pour des raisons d'ordre juridique. L'Etat de Berne, tout imprégné du droit germanique, se considère comme un agrégat de communes. Et la commune bernoise est une petite république autonome, jouissant de larges compétences, notamment dans le domaine scolaire. L'instituteur et le maître secondaire

sont autant fonctionnaires communaux que cantonaux. Je dirai même qu'ils appartiennent d'abord à la commune et que le législateur ne les considère pas comme des fonctionnaires cantonaux puisqu'ils peuvent siéger au Grand Conseil, ce que ne peuvent faire les fonctionnaires de l'administration directe, par exemple, les professeurs à l'Université ou aux Ecoles normales. Or, la participation du canton et des communes aux traitements du corps enseignant est fixée par la loi, celle du 21 mars 1920. Le corps enseignant primaire touche un traitement initial de 3500 fr. (institutrices, 2850 fr.) auquel s'ajoutent, à partir de la 4^e année de service, 12 augmentations annuelles de 125 fr. chacune. Les communes doivent en outre fournir des prestations en nature : un logement convenable et, à la campagne, la jouissance d'un jardin, 9 stères de bois, rendus sans frais à domicile, 18 ares de terrain cultivable. Il est vrai que ces prestations peuvent être remplacées par une indemnité en nature.

La quote-part des communes au traitement initial est, suivant leur capacité financière, de 600 fr. à 2500 fr. pour un instituteur ou une institutrice. Les communes sont rangées dans un classement qui s'opère tous les 5 ans et qui tient compte des facultés contributives de la commune, du taux de l'impôt et du nombre des classes de la commune.

Or, une loi ne peut être modifiée que par une autre loi, et, suivant la Constitution bernoise, tout changement à la loi doit être soumis à la volonté populaire. Le corps électoral a été consulté en 1935 pour une baisse sur les traitements des instituteurs. En 1940, on l'a reconsulté au sujet de la suppression de la baisse et, en 1941, on l'a « rereconsulté » pour des modifications à la loi. Les consultations populaires sont lentes, et le souverain finit ou par s'irriter de ces consultations trop fréquentes, ou par n'y plus rien comprendre.

Alors que les traitements des fonctionnaires sont fixés par décret, puisqu'ils n'intéressent que l'Etat, c'est-à-dire l'administration centrale, et qu'ils peuvent, de ce fait, être modifiés par décision du Grand Conseil, ceux du corps enseignant, intéressant à la fois l'Etat et les communes, sont fixés par une loi, l'Etat ne pouvant décemment rien imposer aux communes sans consultation populaire. Mais le décret a l'avantage d'être mis rapidement en chantier et voté, en session du Grand Conseil, tandis que la loi... C'est pourquoi le gouvernement bernois, tenant compte de l'esprit de la Constitution et voulant éviter une interprétation littérale et obtuse du droit, a décidé, en espérant qu'aucun recours pédant ne sera adressé au Tribunal fédéral par une commune procédurière, que des allocations de cherté de vie seraient octroyées au corps enseignant des Ecoles primaires et moyennes pour 1942, par voie de décret et non par une loi. A l'unanimité, le Grand Conseil bernois a admis l'entrée en matière. Les allocations fondamentales et de famille sont supportées par l'Etat et les communes et échelonnées par analogie avec le classement légal des communes pour les traitements du corps enseignant.

Les allocations fondamentales seront de 300 fr. au minimum, et celles de famille de 300 fr. également. Il est évidemment loisible aux communes de se montrer plus généreuses encore ! Les allocations pour enfants s'élèveront à 120 fr. par enfant, et seront supportées par l'Etat. Toutes ces allocations seront versées trimestriellement, et le décret a effet rétroactif au 1^{er} janvier 1942.

Poursuivant sa politique hautement sociale, le gouvernement bernois a décidé d'aborder la question des pensionnés — il y a parmi eux tant de petites gens auxquelles on ne pense guère — au cours de la session d'avril du Grand Conseil.

Le corps enseignant bernois est sensible au geste des autorités. Débarrassé de certains soucis, confiant dans l'avenir, il redoublera d'efforts pour remplir la mission qu'attend de lui le peuple bernois, ce peuple qui est appelé la démocratie des milaines, qui hait les extrémistes quels qu'ils soient, ou bruns ou rouges.

V. M.

INFORMATIONS EMISSION RADIOSCOLAIRE

25 mars, à 10 h. 10.

Elle est destinée spécialement aux élèves du 1^{er} degré qui auront l'occasion d'entendre l'auteur lui-même lire certains extraits de ses œuvres ; en voici la liste :

1. **Trajet du taupier** (extrait de « Salutation paysanne », Ed. Grasset p. 160 à 163).
2. **Farinet ou la fausse monnaie**, (fragments, pages 80, 81 ; Ed. Grasset).
3. **Passage du poète**, (Ed. Georg., fragments p. 78 à 80 et p. 106-108).
4. **Hommage au major**, (Ed. « Aujourd'hui », N° 111, p. 66 et 67).

BIBLIOGRAPHIE

Larmes d'enfant, par Noëlle Roger. Nouvelle édition. Un volume in-8° couronne, br. fr. 3.50, relié fr. 6.60. — Editions Victor Attinger, Neuchâtel.

Histoire toute simple, pleine de tendresse émue ; récit sans prétention fait de touches délicates, de réflexions troublantes. Il fallait une femme pour écrire ce drame d'un enfant de parents divorcés qui perd sa mère et qui doit vivre avec un père par trop sévère, qui ne le comprend pas, qui ne l'aime pas.

Livre qui plaira à ceux que l'enfant intéresse et qui a sa place marquée dans les bibliothèques scolaires.

Cette fois, c'est la Chronique neuchâteloise qui est sacrifiée, et plusieurs correspondances vaudoises et genevoises attendent patiemment le moment où elles pourront être publiées.

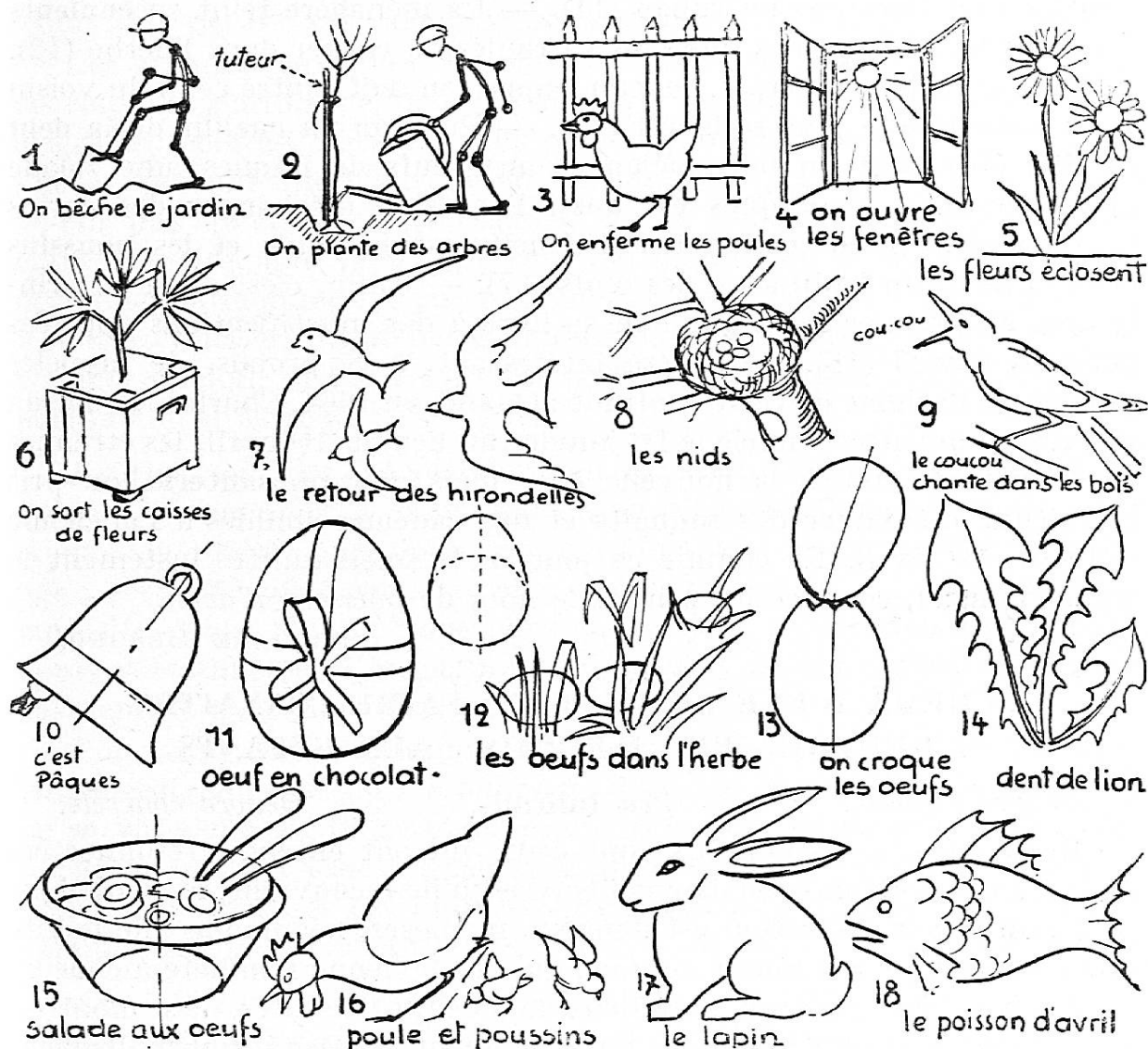
(Réd.)

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LE PRINTEMPS

(Leçon de croquis rapides pour tous les degrés.)

Faire trouver aux élèves une vingtaine de croquis caractérisant le printemps ; les esquisser au tableau et les faire reproduire avec des va-



riantes personnelles. Tout cela en l'espace d'une heure, puisqu'il s'agit de croquis *rapides* destinés à développer la dextérité.

Dès la fin de mars, on commence à bêcher les **jardins** (fig.1), à planter les jeunes **arbres**, sans oublier de les arroser (2). — On enferme les **poules** pour les empêcher de divaguer et de détruire les semis (3). — Le soleil devenant plus chaud, on cesse de chauffer les appartements et on laisse les **fenêtres** grandes ouvertes (4). — Les **fleurs** commencent à pousser (5). Les **caisses** d'arbustes qui avaient été rentrées en automne sont de nouveau exposées en plein air (6). — En avril, les **hirondelles**,

nous reviennent des pays chauds (7). — Les oiseaux reconstruisent leurs **nids** et de nouvelles nichées sortent des œufs (8). — En mai, les bois retentissent du cri du **coucou** (9).

On ne peut penser au printemps sans évoquer la fête de **Pâques** qui s'annonce par une sonnerie de cloches (10). — Ce jour-là, il est d'usage d'offrir aux enfants et aux femmes de gros **œufs** en chocolat, en nougat, etc., contenant des bonbons ou des bijoux, et dont les deux moitiés sont liées par un ruban (11). — La ménagère teint en **couleurs** vives les œufs de poules que l'on va rouler ou cacher dans l'herbe (12). — Dans certaines contrées, chacun **frappe** son œuf contre celui du voisin pour connaître le plus résistant (13). — Puis, on va cueillir de la **dent de lion** (14) dont on fait, mélangée aux œufs de Pâques, une salade appréciée (15). — Pâques est aussi l'occasion d'échanger des cartes postales dont l'illustration traditionnelle est la **poule et les poussins** (16) ou aussi un **lapin** avec des œufs (17). — Enfin, c'est aussi au printemps, au premier avril que l'on se livre à des mystifications appelées **poissons d'avril** (18). — Il sera intéressant, à ce propos, de rappeler aux élèves l'origine de cette coutume : Quand, en 1664, Charles IX décida de faire commencer l'année le 1^{er} janvier au lieu du 1^{er} avril, les étrennes se donnèrent aussi à la nouvelle date mais, par plaisanterie, on prit l'habitude d'envoyer des souhaits et des cadeaux simulés à l'ancienne date du 1^{er} avril. Et comme ce jour-là, le soleil quitte justement le signe zodiacal, ces facéties prirent le nom de *poissons d'avril*.

RICHARD BERGER.

SCHEMA D'UNE LEÇON POUR FAIRE CONNAITRE L'OEUVRE « PRO INFIRMIS » AUX ENFANTS

Oeuvre discrète.

Pro Infirmis.

Oeuvre concrète.

Deux mots. — Nombreux sont ceux qui ont entendu résonner ces mots, mais combien connaissent l'œuvre qu'ils recouvrent, avec quelque précision : Si la discrétion est dans ses manières, néanmoins elle mérite que son activité soit mieux connue, qu'elle devienne familière à chacun.

A nos enfants donc, qu'on sollicite déjà de tant de côtés, de se montrer, une fois de plus, *les messagers* qui répandent la vérité, qui multiplient la connaissance, qui, d'une manière toute désintéressée, ouvrent les cœurs et l'esprit et amènent au geste de solidarité.

Notions.

Un infirme ? Les enfants nous ont répondu : c'est une personne malade qui ne peut plus travailler ; c'est un estropié ; c'est un malade toute sa vie ; c'est une personne qui a perdu un sens ou un membre, qui est privée de ses sens ; qui ne jouit pas de la vie comme le reste du monde, qui ne peut vivre comme les autres ; qui n'a pas le privilège

de tous ses membres, qui a besoin d'aide pour continuer à vivre. *Quelqu'un qui n'est pas comme tout le monde.*

Et, il est désagréable, parfois insupportable de n'être pas comme ses semblables. Les animaux sont impitoyables à l'égard des infirmes de leur espèce ; les oiseaux s'acharnent sur l'éclopé jusqu'à ce que mort s'en suive. On dit qu'une fourmi qui a séjourné dans l'eau et qui rentre à la fourmilière est tuée par ses congénères ; son bain, croit-on, lui ayant fait perdre son odeur caractéristique.

Les grandes personnes, les enfants éprouvent souvent un sentiment de retenue, parfois de la répugnance à la vue d'un être malade ou disgrâcié : cela est naturel, mais pas humain. *Il faut réagir.* Le « Petit Chose » portant une blouse, était houspillé par ses condisciples. N'arrive-t-il pas qu'entre vous, enfants, on se persécute pour un bonnet extraordinaire, une jupe tant soit peu singulière ? Il faut si peu pour déchaîner la moquerie... parce qu'on n'est pas comme tout le monde ! Voudriez-vous être à la place de l'infirmes, qui ne peut rien faire pour changer quelque chose à son état présent, qui se sent toujours à part, partout où il se rend ?

Infirmes, toujours ? Avez-vous fait un séjour à l'hôpital, de quelque durée : 2 semaines, 1 mois, exceptionnellement 6 mois ? Vous avez trouvé du plaisir sans doute en la compagnie de camarades de votre âge ; cette vie différente de celle du foyer a retenu un moment votre curiosité. Mais, bientôt vous vous êtes impatientés ; vous avez soupiré après votre liberté et la possibilité de courir, de vous ébattre, de jouer royalement avec de petits camarades agiles.

Pour vous, enfants, la maladie ne dure *qu'un temps* ; pour l'infirmes, en général, son état dure à *toujours*. Il lui est impossible, jusqu'à la fin de sa vie, de sortir de ce monde qui est le sien. Vous, vous avez le privilège de pouvoir redevenir normal après une épreuve passagère. Est-il possible de mesurer cet immense privilège, qui est le nôtre et ne nous commande-t-il pas d'agir, de secourir, d'aimer !

Les connaître... Pour aimer véritablement, il faut comprendre et l'on ne peut comprendre sans connaître. Il est particulièrement difficile de pénétrer le moi d'un infirmes quel qu'il soit ; il est si différent de l'individu normal. Son mental a été pour ainsi dire modelé, buriné, labouré profondément et douloureusement par ce déficit. Son orientation entière, ses manières de sentir, de paraître en public, de comprendre la vie tendent à l'éloigner *toujours plus* de ses semblables ; à en faire un être à part, un *isolé*. Il dépend de nous, qu'il ne devienne pas un « muré vivant », mais qu'il puisse au contraire s'épanouir, qu'il occupe à nos côtés la juste place à laquelle il a droit.

« Pro Infirmis », heureusement, est là qui a étudié le sort de ces

déshérités avec son cœur, avec méthode aussi. Elle leur facilitera les soins ou l'éducation appropriée.

« Pro Infirmis » connaît toutes les catégories d'infirmités : estropiés, sourds-muets, durs d'oreille, bègues, aveugles, arriérés, enfants de caractère difficile, épileptiques. Certains d'entre eux, les estropiés par exemple, peuvent avoir besoin de soins de très longue durée (paralysie infantile) ou d'appareils coûteux pour remplacer des membres. D'autres, tels les petits aveugles et les enfants sourds de naissance, sont placés dans un home spécialisé, pendant tout le temps de leur scolarité. On apprend aux premiers à lire l'écriture en relief, l'écriture Braille ; quant aux seconds, ils apprennent à parler, grâce à des exercices longuement répétés. Comme les sourds-muets démutisés, les durs d'oreille seront capables aussi de comprendre leur prochain par la lecture sur les lèvres ou lecture labiale.

Les estropiés, les aveugles attirent notre regard, excitent notre sympathie. Les débiles mentaux, arriérés, épileptiques, malgré leur déficience moins visible, sont aussi à plaindre. Tous les infirmes sont également « intéressants », ont besoin de notre sollicitude. Il faut les secourir, les aimer. A tous, « Pro Infirmis » cherche à apporter ce qui leur convient. Elle soutient les établissements qui, patiemment, soignent, éduquent, redressent, rééduquent, forment à un travail approprié, régénérateur. Grâce au travail, l'isolé rentre dans le cycle économique de l'humanité ; le *travail* : vrai *lien social*, *pont de la vraie charité*, *créateur des vraies joies humaines*.

Les assistantes de « Pro Infirmis » s'efforcent partout où c'est possible de réintégrer leurs protégés dans le processus du travail. La collaboration de tous est indispensable pour que les ateliers, les usines s'ouvrent aux handicapés, leur offrent le travail qui les rendra indépendants, leur permettra de se rendre utiles dans la mesure de leurs forces.

Parmi les 210 établissements spécialisés existant en Suisse en faveur des infirmes et des anormaux, en choisir 2 ou 3, à titre d'exemple :

L'Hospice orthopédique (orthos, orthographe) *de la Suisse romande*, à Montagibert s. Lausanne, dirigé par le Professeur Nicod.

Home pour enfants atteints de surdité, à Genève. Les petits sourds-muets y peuvent déjà être confiés à une classe maternelle.

Maison neuchâteloise d'éducation de Malvilliers, pour les enfants arriérés.

Soyons reconnaissants à « Pro Infirmis » de collaborer d'une façon concrète aux efforts de si nombreuses institutions, associations, amicales, et de le faire discrètement, parce que les infirmes, le plus souvent, préfèrent passer inaperçus.

Conclusion. Peut-on *participer* à l'œuvre de « Pro Infirmis » ? — *Oui* :

1. En faisant connaître cette œuvre aux formes multiples, répandue dans tout le pays.

2. En signalant à ses services sociaux — là où n'existe aucun service spécialisé pour les écoliers déficients — les enfants atteints d'une infirmité quelconque : estropiés, sourds, épileptiques, arriérés, faibles de vue, déficients du langage...

3. En augmentant ses ressources par l'achat des cartes, toujours jolies, qui apparaissent à Pâques, semées à travers toute la Suisse, comme une promesse du printemps, un sourire reconnaissant des déshérités.

M. DIACON.

INFORMATIONS COOPÉRATIVES SCOLAIRES

I.

Ceux de Genève connaissent bien l'activité de Mlle N. Baechler, pour donner vie et réalité concrète à l'idée coopérative parmi les enfants des écoles.

Sait-on pourtant qu'à Valeyres-sous-Rances, M. Edouard Cachemaille, s'inspirant de l'excellente brochure de M. Colombain : « La valeur éducative des coopératives scolaires », sut lancer sur cette piste ses jeunes élèves, dès le printemps de 1938 ? A ce moment, sa classe possédait un fonds destiné à la bibliothèque scolaire et à la course d'été. Les enfants, filles et garçons de 11 à 15 ans, accueillirent avec enthousiasme l'idée de passer du régime, disons : magistral, au régime de la république coopérative. Et voilà trois ans que ça marche. La Commission scolaire suit des yeux l'expérience avec bienveillance. Il y a des élections. Il y a des assemblées occasionnelles pour décider de certaines dépenses. Il y a des responsables, au nombre de cinq, deux pour le ballon, deux pour la bibliothèque, et un caissier. L'autorité exécutive décharge aussi le maître de l'ordre de la classe et fait le service de la bibliothèque. Enfin il y a des sections spéciales qui sont comme des cantons dans la Confédération en miniature et où l'on paye une cotisation spéciale. Oh ! pas grosse. Les lecteurs payent 20 cent. par an et peuvent emporter les livres chez eux le dimanche ; les membres de l'association sportive en payent 10 et peuvent venir se servir du ballon le dimanche. Les membres de la coopérative entière payent 5 cent. Mais il s'y ajoute le produit des entrées à la soirée scolaire offerte aux parents et amis, la récupération de papier et de métaux et les amendes pour désordre. Ai-je besoin de dire tout ce que les enfants apprennent par ce simple moyen ? Non, n'est-ce pas. Cela saute aux yeux. Mais ce qui paraît le plus important à l'instituteur, c'est, me dit-il, « l'intérêt que prennent les élèves aux choses de l'école ».

La première soirée scolaire a eu lieu en janvier. Les enfants avaient préparé des saynètes et le programme s'est trouvé copieux. Cent quarante personnes ont rempli la salle. L'instituteur a commencé

par expliquer au public attentif l'organisation et le but de la coopérative scolaire. Tout avait été préparé par les élèves : les billets, leur vente, le contrôle des entrées. La discipline fut magnifique et toute spontanée. Pas une anicroche.

Beaucoup de parents vinrent voir ensuite les cahiers de comptes et les procès-verbaux, ne cachèrent pas leur approbation chaleureuse et engagèrent vivement M. Cachemaille à persévérer.

Tout cela est réconfortant et encourageant.

AD. F.

GROUPE ROMAND D'ÉTUDES PÉDAGOGIQUES

Conférences du 21 février, à Lausanne.

Ces conférences devant être répétées dans le canton de Neuchâtel, nous n'en donnerons ici que de brèves impressions.

Notons d'abord leur caractère quasi officiel souligné par le congé accordé au corps enseignant vaudois, par la présence de M. Paul Perret, chef du Département, qui prononça un discours d'ouverture empreint de sentiments extrêmement encourageants. Les Départements genevois et neuchâtelois de l'Instruction publique avaient délégué respectivement un directeur d'école et un inspecteur. Nous les en avons remerciés.

La participation de ces messieurs, celle de nombreux directeurs d'écoles publiques et privées, d'inspecteurs, etc., les représentants de sections vaudoises et neuchâteloises témoignent d'un intérêt dont le G.R.E.P. a précisément besoin s'il ne veut s'isoler dans une activité « privée » et manquer ainsi l'un des buts qu'il s'est proposé : développer l'esprit de collaboration.

Le sujet proposé : « Comment atteindre l'enfant » était d'une précision et d'une actualité bien propres à corriger le caractère général qu'on aurait pu redouter dans une manifestation de ce genre.

En fait, il s'agissait bel et bien d'une étude ; et, après des débuts que d'aucuns ont trouvés trop savants (nous faisons allusion à la très belle conférence de M. A. Reymond), M. Pierre Bovet, dans un style charmant, nous introduisit immédiatement dans ce qu'on a convenu d'appeler la pratique et qu'il serait plus juste d'appeler la vie tout simplement. Nous verrons dans une autre communication les points précis et importants dégagés par le conférencier et au sujet desquels il convient d'être au clair pour atteindre l'enfant, *sur le plan intellectuel*, pour ne pas dispenser un enseignement qui se trouve « au-dessus » ou « à côté ».

C'est au Dr Richard, de Neuchâtel, dont on connaît de mieux en mieux l'activité en faveur de l'école, qu'il appartenait de montrer que, en dehors de certaines conditions d'*ordre affectif, sentimental*, le contact entre maître et élèves n'existe pas ou est alors basé sur des rapports

faussés. La conférence du Dr Richard contenait des éléments très nouveaux pour de nombreux assistants ; aussi l'intérêt manifesté fut-il des plus vifs.

M. Louis Meylan avait la tâche ingrate et généreuse tout à la fois d'introduire dans la vie générale de l'école les données que les orateurs précédents avaient bien voulu isoler quelque peu. M. Meylan s'acquitta de cette tâche avec l'aisance et le pittoresque qu'on lui connaît et qui font oublier la science et l'érudition qui soutiennent tous ses exposés.

Comme nous le disions au début de cet article, nous reviendrons en temps voulu sur ces travaux.

Ceux qui auraient pu craindre un seul instant que les résultats de cette journée, à laquelle participèrent plus de 400 personnes, fussent simplement académiques, ont été rassurés par les entretiens de 17 et de 20 heures, qui recevront une suite toute pratique dont nous parlerons une autre fois. Parmi plusieurs lettres reçues au lendemain du 21 février, nous citons : « Nous nous sentons pressées de vous dire, après la belle journée passée à Lausanne, hier, notre vive reconnaissance. Les institutrices de la campagne sentent peut-être plus vivement que leurs collègues citadines le privilège qu'il y a à vivre une journée comme celle d'hier. Nous sommes rentrées encouragées, stimulées et plus désireuses que jamais de faire de notre profession quelque chose de grand. Certes nous connaissons nos difficultés, mais nous comptons... etc. »

D'un collègue d'un petit village perdu dans la montagne : « ... et je travaillerai avec un plus grand plaisir encore, maintenant... etc. »

Ces témoignages nous confirment dans l'idée que les collègues géographiquement isolés ont besoin que nous trouvions les moyens de les relier à l'ensemble du corps pédagogique. Bien entendu, tous les isolements ne sont pas géographiques ; l'égoïsme de nombreux éducateurs paralyse encore grandement les actions d'ensemble dont notre pays a besoin pour mettre l'école à même « de donner vigueur et grâce aux plants qui lui sont confiés », comme le dit excellemment Alb. Rudhardt dans son article (*Educateur* No 8, du 28 février).

Pour terminer, rappelons les paroles du président du G.R.E.P. par lesquelles fut clôturée la journée du 21 février : « Les conférences ont ceci de particulier : elles prévoient le travail ; sans difficulté les paroles coulent et les programmes s'établissent, complets et parfaits ; « il faudra », « il faudrait » ! *Cela est bien* ; c'est le propre du langage de permettre de penser l'avenir ; grâce à ces études complètes, il nous est permis de réaliser d'abord, souvent, peu de chose ; nous faisons un pas du grand voyage présenté par le conférencier ; mais ce pas nous le faisons dans la bonne direction ; il en assure un autre, petit mais bien orienté. Que chacun donc, au lieu de se sentir écrasé par les grandes

visions permises à l'orateur intelligent et prévoyant, y puise un grand courage pour le petit geste de demain. » W. PERRET.

TEXTES LITTÉRAIRES **LE RÉVEIL DE FRANÇOISE**

Françoise a eu la permission de se lever une demi-heure plus tard que d'habitude. Aujourd'hui, qui est jeudi, elle ne va pas au lycée. Le réveil ne lui a pas été moins pénible pour cela ; bien au contraire. Le mercredi soir, quand elle se couche, elle sait qu'elle a droit au petit sursis du lendemain matin. Elle se jette dans le sommeil avec plus d'élan, et elle serait prête à en traverser une étendue beaucoup plus vaste. D'ailleurs, elle aime profondément le sommeil ; et si elle veille très volontiers jusqu'à une heure tardive pour son âge, s'arracher du lit est toujours pour elle un déchirement.

Les hommes de bonne volonté XVIII.

JULES ROMAINS.

Flammarion, édit.

LES SAISONS A LA MONTAGNE

La vie est rude, là-bas, rythmée par le retour des saisons, par le travail de la terre. L'hiver, ce sont les longues soirées à la chaleur douce du grand fourneau, la présence des bêtes que l'on sent dans l'étable toute proche, cette obscure sympathie qui nous lie à elles, le regard dont elles nous suivent lorsque l'on vient les nourrir. Ce sont les heures de réflexion avec, comme unique distraction, les offices du dimanche, les échos du monde lointain qui viennent par quelque voyageur ou par les discussions entre gens graves, au sortir de la messe...

Puis, c'est le printemps, la neige fondante, la fontaine qui se remet à chanter plus clair dans le silence de la nuit. Puis l'été, l'odeur des foins coupés, l'heure où il est doux de s'étendre à l'ombre de quelque érable, près d'une source fraîche avec, en face de soi, la neige aveuglante et bleutée de quelque haute cime...

En juin, c'est la floraison délirante des plantes alpestres... Les couleurs, les formes, constituent une symphonie unique que la plaine ne connaîtra jamais.

Nicolas de Flue, Edit. de la Baconnière.

GEORGES MEAUTIS.

CORTÈGE

L'été passa. Le seul événement fut une fête de gymnastique. Un dimanche, dans un pesant tintamarre de cuivres, derrière trois bannières déployées, le cortège défila. Et, la musique s'étant tue, on n'entendit que le bruit de tous ces pas résonnant entre les murs comme un seul pas autoritaire.

Le regard baissé.

BUENZOD.

CONTES ET CROQUIS VAUDOIS

par

ALFRED CERESOLE

Un volume in-8° carré avec 4 hors-texte et une couverture illustrée
broché Fr. 5.- relié Fr. 7.50

D'une famille d'origine piémontaise mais bourgeois de Vevey, Alfred Ceresole exerça dès sa jeunesse une influence rayonnante par son entrain, sa gaieté, son courage ; l'amitié tint toujours une place d'honneur dans sa vie ; peu lui importaient les divergences d'opinions. « La vie est courte ; aimons-nous » se plaisait-il à répéter. — Cœur et vaillance animèrent sa carrière qui se déroula aux Ormonts, puis à Vevey et à Blonay. Philippe Godet disait de lui : « Il avait le don d'élever les pensées et les cœurs au-dessus des platitudes et des laideurs de la vie. C'était une âme de poète. Il aimait tout ce qui chante, tout ce qui émeut, tout ce qui unit, tout ce qui reconforte et console. » Là est le secret d'Alfred Ceresole, de son existence bienfaisante. Là est la raison d'être de son œuvre littéraire. Chanter son pays, le faire mieux connaître, mieux comprendre et mieux aimer. Montrer le Vaudois dans ses sentiments de tous les jours, avec sa bonhomie, sa malice, son honnêteté. Voilà ce que Ceresole s'est proposé. Il nous livre un Vaudois idéalement bon et sympathique. Ses petits tableaux sont des notes d'un observateur amusé et beinveillant, d'un pasteur qui a appris à lire dans les âmes de ses paroissiens, qui a su les écouter et les deviner, qui a goûté la saveur de leurs propos. Ces trouvailles, il les a transcrites sans se soucier de rhétorique savante. Elan et verve, émotion qui se mêle à la drôlerie, poésie des joies humbles, enthousiasme d'une âme généreuse et peu compliquée. Du récit lui-même, parfois une pensée grave jaillit et lui donne une portée imprévue. Personne n'a chanté le sol vaudois et ses paysans avec plus de vaillance sereine et de communicative bonté. — Tradition de bon aloi, mœurs hospitalières et simples, atmosphère saine et agreste, attachement au pays. Cet esprit des campagnes vaudoises anime l'œuvre d'Alfred Ceresole. Il convient de ne pas l'oublier. C'est pourquoi, à l'occasion du centenaire de sa naissance, quelques-uns des amis de son œuvre variée ont composé un volume qui sera le bienvenu. Il distraira le lecteur, lui procurera de bons moments de gaie détente ; à revivre les aventures militaires ou civiles de Jean-Louis et de ses compagnons, à relire tant de pages charmantes, parfois profondes, toujours bienfaisantes, les lecteurs saisiront mieux le bon sens des gens de « chez nous », leur humour, leur vaillance et on en aimera mieux le pays romand.

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

Cartes d'actualité

Europe occidentale et Angleterre : Echelle

1 : 2.000.000 ; dimensions 66×94 cm. avec
une **Carte synoptique d'Europe** à l'é-
chelle 1 : 11.000.000. Au verso : carte détail-
lée à l'échelle 1 : 1.000.000.

Fr. 2.50

Europe centrale :

Echelle 1 : 5.000.000 ; dimensions 50×69 cm. Fr. 1.50

Europe, carte générale avec 16000 noms.

Echelle 1 : 5.000.000 ; dimensions 94×109 cm. Fr. 3.75

Afrique, carte générale politique-économique

Echelle 1 : 12.000.000 ; Dimensions 73×88 cm. Fr. 3.75

Carte du monde :

Echelle 1 : 32.000.000 ; dimensions 75×125 cm. Fr. 4.50

Carte des pays balkaniques : Hongrie, Yougo-
slavie, Roumanie, Bulgarie, Grèce.

Echelle 1 : 2.000.000 ; dimensions 67×93 cm. Fr. 2.80

Pays du Nord : Danemark, Norvège, Suède,
Finlande.

Echelle 1 : 2.000.000, dimensions 77×99 cm. Fr. 2.50

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 3 36 33 — Chèques postaux II. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE FR. 8.—. ÉTRANGER : FR. 11.—

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique



Bibliothèque pour la jeunesse **AU BLÉ QUI LÈVE**

La Vuachère 4 LAUSANNE

Prêts de livres dans toute la Suisse.
RENSEIGNEMENTS GRATUITS

LE COLLÈGE PIERRE VIRET

organise un cours préparatoire pour l'examen d'entrée 1943 à

L'ÉCOLE NORMALE

Début: 15 avril 1942. Nombreuses références.

Renseignements et inscriptions jusqu'au 5 avril.

Lausanne, 3, Chemin des Cèdres. Tél. 3 35 99.

Au **Restaurant lausannois**

1^{er} étage.

Rue Haldimand 9

*Dans ses menus on n'y trou-
vera pas des mots croisés,
mais de la marchandise.*

Spécialité de hors-d'œuvre.

Tél. 2.31.30

E. GRUBER

● **COLLÈGUES !** Notez l'adresse d'une **PENSION** de toute confiance pour votre fils aux études. Intérieur très confortable. Proximité des écoles. Quartier sain et tranquille. Surveillance. Entr'aide aux devoirs. Piano. Vie de famille. Prix modérés. Références.

Ecrire sous chiffres **600-3** à **Publicitas, Lausanne.**

Pour créer un fonds de course *procurer un plaisir à vos élèves et à leurs parents, organisez une séance de* **PROJECTIONS EN COULEURS NATURELLES.** *Paysages, fleurs, montagnes, etc. Pour renseignements, écrivez sous* **C 3084 à Publicitas, Lausanne.**